

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **23 février 2015**

Délibération n° 2015-0167

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) - Désignation de représentants du Conseil**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Barge

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 février 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 février 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, MM. Petit, Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Laurent (pouvoir à Mme Gailliout), M. Pouzol (pouvoir à M. Grivel), Mmes Berra (pouvoir à M. Bérat), Gandolfi (pouvoir à M. Kabalo), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), M. Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Mme Poulain (pouvoir à M. Moretton).

Conseil du 23 février 2015**Délibération n° 2015-0167**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

Au titre de la protection de la nature, elle émet un avis, dans les cas et selon les modalités prévus par les dispositions législatives ou réglementaires, sur les projets d'actes réglementaires et individuels portant sur les réserves naturelles, les sites Natura 2000, les biotopes, la faune et la flore, le patrimoine géologique et les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques autres que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée.

Au titre de la préservation des sites et des paysages, du cadre de vie et de la gestion équilibrée de l'espace, la commission exerce les attributions suivantes :

- elle prend l'initiative des inscriptions et des classements de site, émet un avis sur les projets relatifs à ces classements et inscriptions ainsi qu'aux travaux en site classé,
- elle veille à l'évolution des paysages et peut être consultée sur les projets de travaux les affectant,
- elle émet les avis prévus par le code de l'urbanisme,
- elle se prononce sur les questions posées par la publicité, les enseignes et les pré-enseignes,
- elle émet un avis sur les projets d'unités touristiques nouvelles.

Au titre de la gestion équilibrée des ressources naturelles, elle élabore le schéma départemental des carrières et se prononce sur les projets de décisions relatifs aux carrières.

La CDNPS est présidée par le Préfet et composée de membres répartis en 4 collèges :

- des services de l'Etat, membres de droit (directeur régional de l'environnement, directeur départemental de l'équipement, chef du service départemental du Rhône de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, etc.),
- des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de coopération intercommunale (département, commune, communauté urbaine, etc.),

- des associations agréées de protection de l'environnement, organismes et personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie et de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles (Centre ornithologique Rhône-Alpes (CORA), directeur du parc de la Tête d'Or, etc.),
- des personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisée.

Modalités de représentation

Le Conseil de la Métropole compte un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de chaque formation spécialisée composant cette commission. Les membres de cette commission sont nommés pour la durée du mandat en cours.

Les 6 formations spécialisées de la CDNPS sont :

- Nature : émet un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels portant sur les réserves naturelles, les biotopes, la faune et la flore, etc.,
- Sites et paysages : prend l'initiative des inscriptions et classements de site, émet un avis sur les projets relatifs à ces classements et inscriptions ainsi qu'aux travaux en site classé, veille à l'évolution des paysages et émet les avis prévus par le code de l'urbanisme,
- Publicité : se prononce sur les questions posées par la publicité, les enseignes et pré-enseignes,
- Unités touristiques nouvelles : émet un avis sur les projets d'unités touristiques nouvelles,
- Carrières : élabore le schéma départemental des carrières et se prononce sur les projets de décisions relatifs aux carrières,
- Faune sauvage captive : émet un avis, sur les projets d'actes réglementaires et individuels portant sur les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques autres que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne, pour la durée du mandat en cours, pour représenter la Métropole de Lyon au sein de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) :

a) - formation spécialisée "Nature" : monsieur Bruno Charles en tant que titulaire et monsieur Lucien Barge en tant que suppléant,

b) - formation spécialisée "Site et paysages" : monsieur Bruno Charles en tant que titulaire et Monsieur Lucien Barge en tant que suppléant,

c) - formation spécialisée "Publicité" : monsieur Bruno Charles en tant que titulaire et monsieur Lucien Barge en tant que suppléant,

d) - formation spécialisée "Unités touristiques nouvelles" : monsieur Bruno Charles en tant que titulaire et monsieur Lucien Barge en tant que suppléant,

e) - formation spécialisée "Carrières" : monsieur Lucien Barge en tant que titulaire et monsieur Bruno Charles en tant que suppléant,

f) - formation spécialisée "Faune sauvage captive" : monsieur Bruno Charles en tant que titulaire et monsieur Lucien Barge en tant que suppléant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 février 2015.